Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 34 (1970)

Heft: 133-134

Artikel: Remarques sur la formation des collectifs de noms d'arbres et de plantes

Autor: Tomassone, R. / Combettes, B.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399475

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REMARQUES SUR LA FORMATION DES COLLECTIFS DE NOMS D'ARBRES ET DE PLANTES

Nous nous proposons, dans les lignes qui vont suivre, de dégager diverses tendances essentielles dans la répartition des différents suffixes de collectifs formés sur des noms de végétaux. Notre point de départ était une étude du suffixe *-aie*, désignant les groupements d'arbres ; bien vite, nous avons constaté qu'il devenait nécessaire d'envisager d'autres suffixes s'opposant à celui-ci, de considérer non plus seulement les noms d'arbres, mais ceux des plantes et des arbustes, en général, l'ensemble de ces termes formant un système cohérent.

Notre étude ne prétend pas à l'exhaustivité ; nous n'avons pas tenté de découvrir le mot rare, ni de dépouiller des textes inédits. Nous avons seulement cherché à faire un tableau historique des termes attestés. Le lecteur ne doit donc pas s'attendre à une description synchronique complète d'un système suffixal à une époque donnée.

I. — Les suffixes.

Le latin possédait trois suffixes qui servaient à la formation des noms de plantes : -ETUM, -ARIUM, -INA, le premier étant de loin le plus productif :

OLIVETUM : olivaie
CITRETUM : terrain planté de citronniers
ROSARIUM : roseraie
RAPINA : champ de raves.

Le français en possède sept, qui sont :

-aie < -ETA < -ETUM
-ière < ARIA
-erie dérivé de *-ie* < -IA
-ée < -ATA

-ette < -ITTA
-ède < -ATA
-ade < -ATA.

Le suffixe -INA a été abandonné et n'a laissé aucune trace dans le système français.

Le suffixe *-aie*, avec sa forme dérivée *-eraie*, est le plus productif ; *-ière* et *-erie* présentent des développements particuliers et caractéristiques du français. Nous examinerons en détail les emplois et les valeurs de ces trois suffixes.

Les quatre autres sont de moindre importance ; ils sont en effet très peu représentés, et on ne peut accorder de valeur générale aux formations dans lesquelles ils entrent. Bien qu'étymologiquement distinct de *-aie*, le suffixe *-ée* apparaît dans les collectifs de noms de plantes, comme une variante graphique du premier, au même titre que *-oie* (charmoie, XIIIe, sauloie, saussoys, XIVe) ; on le trouve dans deux termes : au XIIIe siècle, *fragnée*, première forme de fresnaie (XVIe) ; au XIXe siècle *saulée*, qui a pris le sens particulier de « rangée de saules ». *-ède* et *-ade* se trouvent à l'état de traces, dans deux mots seulement, *pinède* et *pignade*, tous deux empruntés au provençal. *-ette* est aussi très peu représenté ; les exemples que nous en possédons sont tous deux du XVIe siècle : *olivette* et *coudrette* (ce dernier seulement en poésie). Nous sommes tentés de penser qu'il s'agit de créations stylistiques.

II. — Tableau général des noms.

Nous avons utilisé les ouvrages suivants :

Littré : *Dictionnaire de la langue française.*
Robert : *Dictionnaire de la langue française.*
Huguet : *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle.*
Godefroy : *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle.*
Larousse encyclopédique en dix volumes.
Bloch et Wartburg : *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 1960.
Dauzat, Dubois et Mitterand : *Nouveau dictionnaire étymologique*, 1964.
Dauzat et Rostaing : *Dictionnaire des noms de lieux de France* [1].
Juilland : *Dictionnaire inverse de la langue française*, 1965.

1. Le *Dictionnaire des noms de lieux* donne souvent des dates antérieures et permet ainsi de confirmer les tendances que nous dégageons. Ainsi *chênaie* existe déjà au XIe et au XIIe siècles sous les formes Casnoit (1079) et Caisnoit (1132) ; *aulnaie* : Alnoit (1114) ; *fresnaie* : Lafresnoye (1179), etc.

La lettre L après un mot indique que ce mot se trouve dans le *Larousse encyclopédique*.

	-aie	*-ière*	*-erie*	DIVERS
XIIe siècle	coudraie L houssaie L oseraie	linière		
XIIIe siècle	boulaie L chênaie L épinaie L ormaie L pommeraie L ronceraie L tremblaie L	chènevière L cressonnière L		charmoie
XIVe siècle	aunaie L cerisaie L futaie L	houssière L	figuerie L oliverie	
XVe siècle	peupleraie L saulaie L			
XVIe siècle	amandaie L buissaie L châtaigneraie L fresnaie L mûraie L mûreraie L nojeraie L	bouissière câprière houblonnière L épinière épinier navetière oignonière L pepinière L olivière pinière L pinier ravière roncière L roncier L rosière		coudrette L olivette L
XVIIe siècle	cannaie L fougeraie L olivaie L oliveraie L palmeraie L prunelaie L roseraie L	champignonnière L genestrière L luzernière L safranière L sapinière L	orangerie L	

	-aie	*-ière*	*-erie*	DIVERS
XVIIIe siècle	platanaie L	cacaotière L cacaoyère L caféière L poivrière L rizière L truffière L vernière	cotonnerie L	
XIXe siècle	hêtraie L noiseraie L pineraie L rouvraie L	cyprière fraisière L genévrière L roselière L tréflière L vanillière L artichautière L	bananerie cédraterie noisetterie vanillerie L	pignade L pinède L
XXe siècle	bananeraie L cédraie L lavanderaie L myrtaie L orangeraie L	lavandière L	lavanderie L	

III. — Règles morphologiques de formation des collectifs en *-aie/-eraie, -ière, -erie.*

A) *-aie/-eraie.*

En règle générale, aux noms d'arbres et de plantes en *-ier* correspondent des collectifs en *-eraie*; aux noms d'arbres et de plantes en *-e* muet correspondent des collectifs en *-aie* :

rosier/roseraie
chêne/chênaie.

On a en outre formé des collectifs en *-aie* sur des noms d'arbres terminés par des voyelles autres que *e* :

voyelle [o] : bouleau/boulaie
voyelle [u] : houx-houssaie
voyelle [i] : buis/buissaie
voyelle [ü] : fût/fûtaie.

Pour ces trois derniers termes monosyllabiques, la dérivation se fait par

simple adjonction du suffixe *-aie,* la consonne finale du radical conservant son articulation pour servir de transition entre les deux voyelles.

Quelques termes font difficulté au premier abord :

— en *-aie* : *amandaie, cerisaie, mûraie,* correspondent tous trois à des noms d'arbres en *-ier.* On est tenté d'expliquer leur formation non pas à partir du nom de l'arbre, mais à partir du nom du fruit, qui, lui, se termine par *e* muet.

— en *-eraie* : *ronceraie* : l'ancien français avait « ronceie » pour désigner un amas de ronces, « ronceis », à côté de « ronceroi » signifiant un terrain couvert de ronces. « Ronceroi » n'a pu être formé à partir de « roncier » : « touffe ou buisson de ronces » puisque les plus anciens emplois de ce terme datent du XVIe siècle. Peut-être faut-il voir dans cette formation un souci de différenciation, une répugnance à employer le même terme pour désigner un terrain couvert de ronces et un amas. L'apparition du mot « roncier » a sans doute contribué à maintenir « ronceraie » aux dépens de « ronceie ».

prunelaie : le suffixe *-elaie* est une variante phonétique de *-eraie* qui s'explique ici par une dissimilation.

noiseraie a remplacé au XIXe siècle un ancien « noyeraie » (XVIe) peut-être sous l'influence du nom du fruit « noix » avec consonne de transition pour éviter l'usure phonétique du suffixe inévitable si le *e* muet était resté en contact avec la voyelle.

pineraie a été refait au XIXe siècle pour concurrencer et en partie remplacer « pinière » peut-être sous l'influence de ce dernier.

B) *-ière* : remplace dans la formation du collectif le suffixe *-ier* de nom d'arbre ou de plante :

câprier/câprière.

Il peut aussi s'ajouter au radical vocalique du nom d'arbre ou de plante selon les règles suivantes :

— si la voyelle se trouve en finale absolue, elle s'est effacée devant *-ière* :

truffe/truffière
roseau/rosière.

— si la voyelle est suivie d'une consonne qui a perdu son articulation ou s'il s'agit d'une voyelle nasalisée, la consonne du radical retrouve son

articulation et sert de transition entre la voyelle précédente et *-ière* :

sapin/sapinière
riz/rizière.

Cas particuliers :

Cyprès/*cyprière,* avec effacement de la voyelle et de la consonne finale. *Roselière* est une réfection étymologique d'après « rosel ».

C) *-erie* : remplace dans la formation du collectif le suffixe *-ier* de nom d'arbre :

figuier/figuerie.

En résumé, nous dirons que, pour les noms de plantes en *-ier,* le collectif se forme par substitution de suffixe ; pour les noms de plantes non dérivés, les collectifs se forment par adjonction de suffixe. Cette adjonction se fait soit après effacement d'une voyelle finale, soit directement lorsque le radical était terminé par une consonne non articulée.

Ces règles sont les mêmes pour tous les suffixes et quelle que soit l'époque de formation du collectif. Nous nous demanderons dès lors s'il existe d'autres critères de répartition.

IV. — Étude historique.

— *L'ancien français* (XIIe et XIIIe siècles) :

Les documents sont assez peu nombreux et les conclusions ne peuvent être que partielles. On peut remarquer cependant que le suffixe *-ière* est peu représenté : les trois termes attestés : *linière* (XIIe), *chenevière, cressonnière* (XIIIe), correspondent à des noms de plantes cultivées, qui ne sont ni arbres ni arbustes ; ils désignent un champ de... (ou un bassin dans le cas du cresson, mais en aucune manière un groupement naturel).

Les collectifs en *-aie/-eraie* sont beaucoup plus nombreux ; ils correspondent à des noms d'arbres ou d'arbustes, et désignent des groupements naturels, à l'exception de « pommeraie » peut-être qui reste cependant un collectif de nom d'arbre.

— *Les débuts du moyen français :*

Les emplois du suffixe *-aie* correspondent toujours à des groupements naturels d'arbres ou d'arbustes, avec pour « cerisaie » une réserve analogue à celle que nous avons émise pour « pommeraie ».

Une seule création en *-ière,* mais elle est assez intéressante : en effet, le

terme « houssière » vient doubler « houssaie » qui existe depuis le XIIe siècle avec la même signification. Cette création nouvelle semble confirmer la tendance à employer le suffixe *-ière* pour les collectifs d'arbustes ou de petits arbres, l'idée de culture n'étant pas prédominante.

En outre, on voit apparaître à cette époque le suffixe *-erie* dans deux termes : « figuerie » et « oliverie », au lieu des « figueraie » et « oliveraie » que l'on pouvait attendre, d'après les critères que nous venons d'énoncer. Nous remarquons que les deux termes désignent des groupements naturels d'arbres méridionaux.

— *Le XVIe siècle :*

Les mêmes tendances se décèlent dans les formations nouvelles de cette époque ; elles sont seulement un peu moins nettes ; on relève quelques exceptions ou du moins des hésitations.

En général, le suffixe *-aie* est toujours réservé aux arbres ou aux arbustes, groupés volontairement ou non. Le suffixe *-ière* correspond à des noms de plantes ou de petits arbustes. Une hésitation cependant : « buissaie » et « buissière » sont tous deux créés à cette époque même et ont tous deux survécu. Cette double création peut s'expliquer par une analogie avec « houssaie »/« houssière », soit par l'application d'un double critère :

buissaie < buis : nom d'arbre-groupement naturel
buissière < buis : petit arbuste.

On trouve de même « épinière » (épinier) et « roncière » (roncier) qui doublent tous deux des termes plus anciens « épinaie » et « ronceraie » (XIIIe). Le problème est cependant un peu différent. En effet, ces deux termes désignent, non point un « lieu planté ou couvert de... », mais une « touffe » ou un « fourré » d'épines ou de ronces. La création à l'aide d'un suffixe différent d'un nouveau collectif correspond à une spécification de sens et explique que l'on ait conservé parallèlement jusqu'au français moderne les termes en *-aie* pour désigner les groupements d'arbustes.

Deux termes encore font difficulté : « pinière » et « olivière ». On attendrait « pinaie » et « olivaie » ou « oliveraie » (sur « olive » ou « olivier »). Ces deux derniers apparaissent un siècle plus tard. On peut penser que la création d'« olivière » après « oliverie » est une première tentative de régularisation. Nous avons vu, en effet, que les collectifs en *-erie* étaient extrêmement rares et semblaient comporter une nuance d'étrangeté, presque d'exotisme. Au XVIe siècle, « oliverie » est remplacé par « olivière » qui sera à son tour

remplacé par « olivaie »/« oliveraie » un siècle plus tard, selon le processus normal de la formation des collectifs de noms d'arbres. Par contre, « pinière » apparaît à cette époque comme absolument aberrant. Le mot n'est pas héréditaire, puisqu'il correspond au latin « pinetum » ; les règles de formation observées jusque là ne sont pas appliquées. Au siècle suivant, la même difficulté se retrouve avec « sapin »/« sapinière ». Il semble que « pin » ait déjà suivi la règle de tous les mots en nasale sur lesquels les dérivés sont formés à l'aide du suffixe *-ière*.

— Au XVIIe siècle, les plantes cultivées de petite taille ont normalement leurs collectifs en *-ière*. Mais de nouveaux critères morphologiques et phonétiques interviennent et bouleversent l'état ancien : d'une part, une tendance générale jusqu'à la fin du XVIIe est de faire correspondre un collectif en *-eraie* aux noms en *-ier*, de type « rosier »/« roseraie » ; d'autre part, les noms de plantes terminés par une consonne donnent des collectifs en *-aie* : « canne »/« cannaie », « fougère »/« fougeraie », tandis qu'aux radicaux vocaliques correspondent des noms en *-ière*. Une seule formation complexe : « genestrière », par rapport à « genêt ».

Le suffixe *-erie* apparaît dans « orangerie » qui est encore plus nettement rattaché à un arbre exotique.

— *Les créations du XVIIIe siècle* confirment les règles que nous avons vues peu à peu s'imposer. Le seul terme en *-aie* créé à cette époque, « platanaie », désigne un groupement plus ou moins naturel d'arbres qui ne sont en aucun cas cultivés en vue d'une production autre que celle de leur bois ; en outre, le radical est terminé par une consonne suivie de *e* muet. Les termes en *-ière* désignent des ensembles d'arbustes ou de petites plantes cultivés, qui produisent des denrées comestibles.

Nous remarquons que ce suffixe *-ière* s'applique aussi bien à des plantes exotiques. Cependant, nous avons encore à cette époque une formation en *-erie* pour *cotonnerie*. Mais, le suffixe *-erie*, qui dans ce domaine n'a jamais été très productif, paraît de plus en plus concurrencé par *-ière*, que l'on préfère apparemment ; s'il ne risque pas d'être ambigu. Sur le mot « coton », la dérivation en *-erie* pour former le collectif était indispensable, pour éviter la confusion avec le mot « cotonnière » déjà existant comme nom de plantes. Cette défaveur du suffixe *-erie* s'explique si l'on pense qu'au XVIIe siècle il servait déjà pour former des noms de manufactures. A cette époque, « oliverie » ne signifiait plus « plantation d'oliviers », mais « établissement où l'on fabrique l'huile ».

— *Les formations du* XIXe *et du* XXe *siècle* ne présentent pas de grandes difficultés, et apportent peu d'éléments nouveaux. La discrimination se fait à partir de la notion de taille. Le suffixe *-aie* correspond de plus en plus exclusivement à la formation des collectifs de noms d'arbres ; à côté des nouvelles créations, on refait « pineraie » ; il est vrai que l'on conserve « sapinière » peut-être parce que le plus souvent ce sont des plantations, et l'idée de culture l'emporte sur celle de taille. Les noms de plantes ou d'arbustes ont leurs collectifs en *-ière*. Le suffixe *-erie*, encore assez vivant au XIXe siècle essentiellement pour les plantes ou arbres exotiques, n'est plus du tout productif dans ce domaine au XXe siècle où il a pris le sens spécifique « d'usine où l'on prépare ou traite certaines denrées ». Dès le XIXe siècle, Littré conseillait d'employer plutôt « vanillière ».

Au XXe siècle, « bananeraie » remplace « bananerie », un terrain planté d'orangers s'appelle une « orangeraie », tandis qu'« orangerie » ne désigne plus qu'une serre ou des orangers en caisses.

Conclusions.

Au terme de cette brève étude, nous constatons que les collectifs de noms d'arbres et de plantes se répartissent, en français, suivant un double critère ; selon qu'il s'agit de groupement naturel ou de groupement artificiel, selon qu'il s'agit d'arbres ou d'arbustes et de plantes, les collectifs sont en *-aie* ou en *-ière*. Tout se passe en fait comme si le suffixe *-aie* comportait seulement l'idée de collectivité ; les noms en *-aie* sont en quelque sorte des collectifs non marqués. Les noms en *-ière* et en *-erie* comportent en plus de l'idée de collectivité, une marque, une notion complémentaire : l'exotisme pour *-erie*, groupement artificiel le plus souvent pour *-ière*, et aussi groupement d'individus de petite taille.

On comprend dès lors qu'avec les spécifications modernes des emplois des suffixes *-ière* et *-erie*, la situation soit un peu différente : seul reste assez productif et caractéristique des collectifs de plantes le suffixe *-aie* ; *-ière* et *-erie*, ambigus, sont abandonnés. Un exemple des plus nets de ces ambiguïtés est donné par les trois collectifs formés sur « lavande » : la lavande, qui est une plante méridionale et particulière (au même titre que le « cédrat » sur lequel est fait « cédraterie ») ; on trouve bien « lavanderie » signifiant terrain planté de lavandes. Mais le même mot désigne également « l'endroit où l'on lave le linge », et ce sens l'emporte puisqu'il correspond aux emplois les plus fréquents du suffixe *-erie*. La lavande étant une plante et non un

arbre, on trouve bien aussi « lavandière », pour désigner un « terrain occupé par des plants de lavande » ; mais le mot désigne aussi la « personne qui lave le linge ». Toutes les ambiguïtés sont au contraire dissipées avec le terme « lavanderaie » qui désigne simplement un groupement de plants de lavande en un lieu quelconque.

Nous pouvons donc conclure que, dans la langue actuelle, il ne reste plus qu'un seul suffixe de noms d'arbres ou de plantes. La langue a cependant conservé presque toutes les créations antérieures correspondant aux critères que nous avons énoncés. Au terme d'une évolution qui tendait à réduire les anomalies, certains doublets aberrants ont été supprimés ; dans d'autres cas, les deux formes ont été conservées mais prises dans des acceptions différentes.

R. Tomassone et B. Combettes.